

## **COMPTE RENDU**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2012**

---

#### **PRESENTS**

#### **MEMBRES EN EXERCICE**

Mr VAN DER HOEVEN Serge, Maire - Conseiller Général,

Mme LEQUIEN Arlette, Mr AGAH Franck, Mr MIXTE Alain, Mme NAUMANN Josette, Mme CLIQUET Annie-France, Mme TRELCAT-CHOUAN Valérie, Mr LATAWIEC Michel

– **ADJOINTS.**

Mr DUVIVIER Alain, Mme MIXTE Thérèse, Mme VERRIEZ Danièle, Mme LEMOINE Marie-France, Mr BEUDIN Michel, Mme GROMADA Sylvie, Mr BOUHEZILA Hael, Mme DEBUYS Isabelle, Mme CANIVET Isabelle, Melle DEHOVE Charlotte, Mr KACZMAREK Joseph, Mr MONNIER Bruno, Mme LEFEVRE Lydie, Mr FIRRERA Mariano, Mme BRAUCHLI Marie-Paule

- **CONSEILLERS MUNICIPAUX.**

#### **CONVOCATION EN DATE DU 23 MARS 2012**



**PRESIDENCE DE : Mr VAN DER HOEVEN Serge**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Mme TRELCAT-CHOUAN Valérie**

Nombre de conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents ou représentés : **32**

Membres absents / excusés / représentés :

Mme SOLINI Corinne (procuration à Mme NAUMANN Josette)

Mme TROTIN Thérèse (procuration à Mme LEMOINE Marie-France)

Mr BECK Patrick (procuration à Mr DUVIVIER Alain)

Mr OLIVIER Yannick (procuration à Mme LEQUIEN Arlette)

Mme PASCUZZO Daïkha (procuration à Mr VAN DER HOEVEN Serge)

Mr SCARAMUZZINO Pierre (procuration à Melle DEHOVE Charlotte)

Mme MANTI Annie

Mr CZAPSKI Gérard (procuration à Mr AGAH Franck)

Mme PIQUE Ludivine (procuration à Mme LEFEVRE Lydie)

Mr WIBAUT Dominique (procuration à Mr MONNIER Bruno)

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur DISTINGUIN Directeur Général des Services entré en fonction le 15 février 2012.

Depuis le dernier conseil du vendredi 10 février 2012, la halte garderie « copains-copines » a ouvert ses portes à la grande satisfaction du personnel, des enfants ainsi que des parents ; la démolition du building rue d'Anjou a commencé comme prévue, les 15 jours de vacances ont permis d'une part la complète démolition du bâtiment et d'autre part l'enlèvement de l'ensemble des gravats générés par cette déconstruction, les enfants des écoles primaire et maternelle ainsi que leurs parents n'ont donc pas été trop gênés par celle-ci ; à ce jour reste à réaliser un apport de terre végétale ainsi que l'engazonnement de l'assiette. Ces vacances de février ont aussi été l'occasion de déménager l'école maternelle afin que les enfants puissent découvrir leur nouvel établissement dès le lundi 12 mars comme prévu, quelques jours ont été nécessaires à l'équipe pédagogique ainsi qu'aux usagers pour prendre de nouvelles habitudes et régler certains problèmes techniques, néanmoins, cette nouvelle école est un outil exceptionnel pour la communauté éducative notamment dans le cadre de la prochaine rentrée scolaire, ce d'autant plus que la fermeture de classe initialement prévue n'aura finalement pas lieu ; cependant, la vigilance devra rester de mise pour la rentrée scolaire 2013/2014.

L'ancienne école maternelle de la Solitude ainsi que le bâtiment de fonction attenant sont vides, leur démolition aura lieu avant la fin du mois d'avril et permettra d'avoir une vue d'ensemble sur les équipements réalisés ainsi que sur les aménagements urbains en cours sous maîtrise d'ouvrage de Valenciennes Métropole conformément à la convention financière ANRU.

Les travaux de l'école primaire Joliot Curie avancent très rapidement ; l'entreprise générale paraît en mesure de livrer le bâtiment avant les vacances scolaires de Pâques. Cela nécessitera un nouveau déménagement que les services techniques prévoient durant ces vacances afin que cette nouvelle école puisse accueillir les enfants dès le lundi 7 mai.

Les travaux du boulodrome couvert sont terminés, celui-ci sera mis à disposition de l'association des boulistes dès l'achèvement des travaux d'aménagements extérieurs.

Les travaux de la maison des services, maison de quartier, avancent, l'agencement intérieur commence, la livraison du bâtiment est programmée courant juillet avec une mise en service envisagée courant septembre.

L'aménagement de la rue de Normandie n'a pas pris de retard, le dossier de consultation d'entreprises est en phase de finalisation et devrait être lancé avant ce premier semestre, la phase travaux s'ouvrira donc selon toute vraisemblance en octobre 2012.

Le permis de construire du foyer soleil a été validé par l'A.B.F., la phase d'élaboration du dossier de consultation d'entreprises débute.

Malgré cela, alors que les travaux de restructuration des logements de la S.I.A. du Hainaut avancent à grands pas, tant dans la cité de l'Ermitage que dans la cité de la Solitude, le programme de restructuration des maisons puzzles sous maîtrise d'ouvrage du G.H.I. a pris un certain retard au grand dam des locataires qui attendent depuis plus de 2 ans la rénovation de leur logement. Le programme de construction des 16 logements à loyers non conventionnés mené par la Foncière Logement sur l'assiette du building pose problème, un courrier de la Foncière Logement étant parvenu en Mairie informant que suite à une forte diminution des crédits d'Etat, celle-ci ne saurait plus en mesure de tenir son planning national, des discussions sont actuellement en cours pour redéfinir son programme d'action lequel en l'état actuel des choses devrait être lissé dans le temps.

Concernant le programme d'aménagement des trottoirs 2011, les travaux sont aujourd'hui terminés, ils concernaient la rue Kléber 2<sup>ème</sup> phase, ainsi que les rues Ledru-Rollin et Carnot.

A la demande des riverains de la rue Demaude, une réunion de concertation constructive et amicale a eu lieu, 5 propositions d'aménagement ont été présentées et un courrier nominatif a été envoyé relatant les propositions émises lors de cette réunion ; les résultats de cette enquête sont attendus afin de faire émerger un choix espéré pérenne.

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord a confirmé la construction du Centre de Secours de Vieux-Condé, la publication de la consultation des entreprises aura lieu la semaine prochaine et la première pierre de cet équipement d'une valeur d'environ 10 millions d'euros sera posée en septembre 2012, la durée des travaux s'étalant sur une vingtaine de mois.

La cérémonie de la citoyenneté s'est déroulée le vendredi 16 mars, un nombre plus important de nouveaux électeurs était présent, ce qui témoigne de l'intérêt de ceux-ci notamment pour l'élection présidentielle.

Le vendredi 20 avril aura lieu une réunion du Conseil Municipal qui soumettra à la délibération de l'assemblée, le compte administratif 2011 et la mise en place du C.L.S.P.D..

Pour terminer, Monsieur le Maire rappelle que ce samedi 31 mars aura lieu l'arrivée du triptyque des Monts et Châteaux.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter le point supplémentaire suivant à l'ordre du jour :

- Autorisation de programme aménagement du cimetière

⇒ Unanimité

## **1/ Adoption du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 10/02/2012**

⇒ Unanimité

## **2/ Comptabilité / Finances**

### **2.1 Budget Primitif 2012**

- Reprise anticipée des résultats 2011
- Vote du budget principal
- Vote du budget annexe A.C.I.
- Autorisations de programme
- Vote des taux des taxes municipales

Monsieur le Maire indique que ce budget 2012 s'inscrit pleinement dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 10 février dernier, il s'élève à un total de près de 21 millions d'euros répartis approximativement entre 12,4 millions pour la partie fonctionnement et 8,4 millions pour la partie investissement, avec un emprunt nécessaire de 700 000 € lié aux différents investissements prévus pour cette année. Néanmoins, l'endettement de la Ville reste raisonnable, puisqu'il représente 684 € par habitant sachant qu'il était de 730 €/hab. l'année dernière et que la moyenne d'endettement des villes de la même strate s'élève à 960 €/hab..

Cependant de grandes incertitudes pèsent sur les finances communales, en effet, les dotations d'Etat stagnent ou n'augmentent que très légèrement, la dotation de solidarité urbaine n'est toujours pas connue, bien qu'annoncée pour la deuxième quinzaine de mars depuis le mois de janvier. Les recettes stagnent, du fait entre autres de l'engagement de la majorité à ne pas augmenter la pression fiscale durant le mandat 2008/2014 mais les coûts de fonctionnement augmentent, gaz, électricité, essence... Toute chose étant égale par ailleurs, un effet de ciseau se fera ressentir dans un avenir proche, qui obligera les villes à accroître la pression fiscale ou diminuer les prestations à destination des populations, ce afin de pouvoir respecter la règle d'or imposée aux collectivités à savoir présenter un budget à l'équilibre. C'est tout l'esprit des réformes mises en place depuis quelques années par le gouvernement, réformes qui éliminent un à un les services publics, réduisent petit à petit l'ensemble des acquis sociaux et plongent de plus en plus de familles dans la précarité ; lors même que les entreprises du CAC 40 ont vu

leurs profits augmenter de manière significative, les actionnaires leurs dividendes croître de même et les dirigeants leur salaire annuel atteindre plusieurs millions d'euros ; cela est parfaitement indécent alors que de très nombreuses familles rencontrent au quotidien des difficultés financières.

Une très grande prudence ainsi qu'une très grande vigilance s'impose donc aux élus quant à la gestion des fonds publics et à la mise en œuvre de ce budget, c'est uniquement au prix d'une grande rigueur que le budget 2013 pourra être abordé dans de bonnes conditions.

Madame Valérie TRELCAT-CHOUAN explique que malgré le contexte économique et le désengagement de l'Etat vis-à-vis des collectivités territoriales et surtout des communes, la Ville présente un budget équilibré, la majorité en place souhaite poursuivre la dynamique d'investissement afin de faire plus pour les concitoyens sans augmenter la pression fiscale, mais jusque quand et comment cela pourra-t-il perdurer dans l'avenir, nul ne le sait.

Madame Valérie TRELCAT-CHOUAN tient tout d'abord à remercier Madame WATTELEZ ainsi que l'ensemble du service Comptabilité/Finances qui veille tout au long de l'année sur le budget de la commune.

Pour rappel, la commission finances s'est réunie à trois reprises, les 13 février, 1er et 21 mars afin de discuter des subventions aux associations ainsi que de la présentation du budget 2012.

Celui-ci est équilibré en fonctionnement pour un montant de 12 338 090 € et de 8 427 461 € en investissement soit un budget total de 20 765 551 €

Madame Valérie TRELCAT-CHOUAN invite les membres de l'assemblée à se référer au document transmis afin de voter la reprise anticipée des résultats 2011 et procéder aux votes nécessaires.

#### **- report anticipé de l'année 2011**

<b>Intitulé</b>	<b>Montant</b>	<b>Vote</b>
Déficit d'investissement	509 817,94 €	unanimité
Excédent de fonctionnement	336 453,09 €	unanimité
Prévision d'affectation	657 555,31 €	unanimité
Report de dépenses	4 112 426,16 €	unanimité
Report de recettes	2 945 052,91 €	unanimité

#### **Section de fonctionnement**

<b>Dépenses</b>			
<b>Chapitres</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant</b>	<b>Vote</b>
011	Charges à caractère général	3 006 118,00 €	unanimité
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 021 183,00 €	unanimité
65	Autres charges de gestion courante	1 925 134,00 €	unanimité
66	Charges financières	292 000,00 €	unanimité
67	Charges exceptionnelles	166 290,00 €	unanimité
022	Dépenses imprévues	50 000,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	525 000,00 €	unanimité
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	352 365,00 €	unanimité

<b>Recettes</b>			
<b>Chapitres</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant</b>	<b>Vote</b>
70	Produits des services, du domaine et ventes...	245 448,91 €	unanimité
73	Impôts et taxes	6 718 878,00 €	unanimité
74	Dotations et participations	4 760 109,00 €	unanimité
75	Autres produits de gestion courante	8 800,00 €	unanimité
013	Atténuation de charges	227 200,00 €	unanimité
77	Produits exceptionnels	23 500,00 €	unanimité
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	17 701,00 €	unanimité

### Section d'investissement

<b>Dépenses</b>			
<b>Chapitres</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant</b>	<b>Vote</b>
20	Immobilisations incorporelles	294 400,00 €	majorité
204	Subventions d'équipement versées	155 500,00 €	majorité
21	Immobilisations corporelles	385 833,84 €	majorité
23	Immobilisations en cours	1 864 100,00 €	majorité
10	Dotations, fonds divers réserves	1 000,00 €	majorité
16	Emprunts et dettes assimilées	1 041 000,00 €	majorité
020	Dépenses imprévues	100 000,00 €	majorité
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	17 701,00 €	majorité
041	Opérations patrimoniales	455 500,00 €	majorité

*6 Abstentions : Monsieur FIRRERA Mariano, Madame BRAUCHLI Marie-Paule, Monsieur MONNIER Bruno (procuration de Monsieur WIBAUT Dominique) Madame LEFEVRE Lydie (procuration de Madame PIQUE Ludivine)*

<b>Recettes</b>			
<b>Chapitres</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant</b>	<b>Vote</b>
13	Subvention d'investissement	851 969,84 €	majorité
16	Emprunts et dettes assimilées	700 000,00 €	majorité
10	Dotations, fonds divers et réserves (dont F.C.T.V.A.)	823 200,00 €	majorité
27	Autres immobilisations financières	300 000,00 €	majorité
024	Produits de cessions d'immobilisations	307 000,00 €	majorité
021	Virement de la section de fonctionnement	525 000,00 €	majorité
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	352 365,00 €	majorité
041	Opérations patrimoniales	455 500,00 €	majorité

*6 Abstentions : Monsieur FIRRERA Mariano, Madame BRAUCHLI Marie-Paule, Monsieur MONNIER Bruno (procuration de Monsieur WIBAUT Dominique) Madame LEFEVRE Lydie (procuration de Madame PIQUE Ludivine)*

Madame TRELCHAT-CHOUAN Valérie propose à l'assemblée de voter les autorisations de programmes suivantes :

- **Annulation du solde pour l'autorisation de programme pour les travaux d'aménagement du cimetière**

⇒ Majorité

*(2 Abstentions : Monsieur FIRRERA Mariano et Madame BRAUCHLI Marie-Paule)*

- **Autorisation de programme et crédits de paiement pour l'aménagement des espaces publics Nord et Sud dans le cadre de l'opération ANRU**

⇒ Majorité

*(2 Abstentions : Monsieur FIRRERA Mariano et Madame BRAUCHLI Marie-Paule)*

- **Annulation de l'autorisation de programme et crédits de paiement pour la réalisation de sanitaires à l'école primaire Marcel Caby**

⇒ Majorité

*(1 abstention : Monsieur MIXTE Alain)*

- **Autorisation de programme pour l'aménagement de la place du 8 mai**

⇒ Unanimité

- **Autorisation de programme pour la construction d'une médiathèque**

⇒ Majorité

*6 Abstentions : Monsieur FIRRERA Mariano, Madame BRAUCHLI Marie-Paule, Monsieur MONNIER Bruno (procuration de Monsieur WIBAUT Dominique) Madame LEFEVRE Lydie (procuration de Madame PIQUE Ludivine)*

- **Autorisation de programme pour l'aménagement de la place de la République**

⇒ Majorité

*6 Abstentions : Monsieur FIRRERA Mariano, Madame BRAUCHLI Marie-Paule, Monsieur MONNIER Bruno (procuration de Monsieur WIBAUT Dominique) Madame LEFEVRE Lydie (procuration de Madame PIQUE Ludivine)*

- **Autorisation de programme pour l'aménagement d'un centre d'hébergement des artistes**

Monsieur FIRRERA Mariano s'interroge quant à l'acquisition d'un immeuble pour un coût d'un million d'euros ; s'agit-il d'une mise à disposition de la ville par la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole, qui va payer l'acquisition, l'aménagement ?

Monsieur le Maire lui répond que ce bâtiment appartient à Valenciennes Métropole, une première tranche de travaux a été réalisée mais suite à l'appel d'offres, le coût de réhabilitation de la maison n'est pas rentrée dans le budget initialement annoncé. Valenciennes Métropole ne souhaite pas être maître d'ouvrage de l'opération et désire vendre pour l'euro symbolique le bâtiment à la Ville, en apportant toutefois son fonds de concours à hauteur de 200 000 € Lors de l'inauguration, le Département est intervenu ainsi que la Région à hauteur de 300 000 € chacun, enfin, l'Etat souhaite apporter 200 000 €, il ne s'agit pas uniquement de la maison mais aussi de la cour et des aménagements extérieurs, le coût global estimé à 1 million d'euros est intégralement pris en charge par les partenaires, il s'agit donc d'une opération blanche pour la Ville.

Monsieur FIRRERA Mariano demande si l'immeuble sera propriété de la commune.

Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative.

Monsieur MIXTE Alain demande quelles seront les relations entre cet immeuble propriété de la Ville et le Boulon.

Monsieur le maire lui répond qu'une convention de mise à disposition sera établie définissant les responsabilités de chacune des parties.

⇒ Majorité

*4 votes contre : Monsieur MONNIER Bruno (procuration de Monsieur WIBAUT Dominique)  
Madame LEFEVRE Lydie (procuration de Madame PIQUE Ludivine)*

- **Autorisation de programme pour l'extension de la Mairie**

⇒ Majorité

*2 abstentions : Monsieur FIRRERA Mariano et Madame BRAUCHLI Marie-Paule  
4 votes contre : Monsieur MONNIER Bruno (procuration de Monsieur WIBAUT Dominique)  
Madame LEFEVRE Lydie (procuration de Madame PIQUE Ludivine)*

- **Autorisation de programme pour l'aménagement des voiries cité Taffin**

⇒ Majorité

*2 abstentions : Madame LEFEVRE Lydie (procuration de Madame PIQUE Ludivine)*

Madame TRELCHAT-CHOUAN Valérie propose à l'Assemblée comme ce fut le cas les années précédentes, de voter les subventions aux associations globalement et signale que les membres du Conseil Municipal membres d'associations ne prendront pas part au vote.

- **Subventions**

Chapitre	Intitulé	Montant	Vote
6574	Subvention fonctionnement associations-autres	801 300,00 €	Majorité

*6 Abstentions : Monsieur FIRRERA Mariano, Madame BRAUCHLI Marie-Paule, Monsieur MONNIER Bruno (procuration de Monsieur WIBAUT Dominique) Madame LEFEVRE Lydie (procuration de Madame PIQUE Ludivine)*

Monsieur FIRRERA Mariano souhaite connaître le montant total des subventions aux associations.

Madame TRELCAT-CHOUAN lui répond que le montant des subventions aux associations s'élève à 801 300,00 €

Monsieur FIRRERA Mariano demande si les chiffres présentés en page 137 sont en N ou N-1.

Madame TRELCAT-CHOUAN Valérie lui répond qu'il s'agit de N-1.

Ne prennent pas part au vote :

**Madame Arlette LEQUIEN** (procuration de Monsieur OLIVIER Yannick) pour l'Association Pétanque de l'Ermitage,

**Madame LEQUIEN Arlette** pour l'association Collectif Solidarité Vieux-Condé, l'A.P.I. et l'association Avenir du Quartier Carnot,

**Monsieur AGAH Franck** pour l'Association Vieux-Condé Foot, Le Boulon et l'A.P.I.,

**Monsieur Michel BEUDIN** pour l'A.P.I.,

**Monsieur MIXTE Alain** pour l'Association Enfance Jeunesse Loisirs, le Hand Ball Club,

**Madame Thérèse TROTIN** pour l'association Dojo Club Vieux-Condéen,

**Madame VERRIEZ Danièle** pour l'association les Femmes Actives de la Solitude,

**Madame CLIQUET Annie-France** pour l'association la joie de vivre,

**Monsieur MONNIER Bruno** pour l'association la balle d'or,

**Madame LEMOINE Marie-France** pour le Comité local du Secours Populaire Français,

**Monsieur SCARAMUZZINO Pierre** pour l'A.L.C.V.C.,

**Madame BRAUCHLI Marie-Paule** pour l'A.P.I.,

**Monsieur DUVIVIER Alain** pour l'association Calabria mia et Mieux vivre dans son quartier la Solitude Ermitage,

**Monsieur AGAH Franck** (procuration de Monsieur CZAPSKI Gérard) pour l'association Mieux vivre dans son quartier la Solitude Ermitage.



## 2.2 Vote du budget annexe « Atelier Chantier Insertion »

### Section de fonctionnement

<b>Dépenses</b>			
<b>Chapitres</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant</b>	<b>Vote</b>
011	Charges à caractère général	102 700,00 €	majorité
012	Charges de personnel et frais assimilés	85 452,00 €	majorité

<b>Recettes</b>			
<b>Chapitres</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant</b>	<b>Vote</b>
74	Dotations et participations	122 707,00 €	majorité
013	Atténuation de charges	65 445,00 €	majorité

*6 Abstentions : Monsieur FIRRERA Mariano, Madame BRAUCHLI Marie-Paule, Monsieur MONNIER Bruno (procuration de Monsieur WIBAUT Dominique) Madame LEFEVRE Lydie (procuration de Madame PIQUE Ludivine)*

Monsieur FIRRERA Mariano estime qu'il eut été appréciable que l'on demande l'avis des membres du conseil sur les recettes et sur les dépenses et non pas sur la globalité, car s'il se serait abstenu concernant les dépenses il aurait validé les recettes.

Monsieur AGAH Franck rappelle que la Ville au travers de son développement va chercher beaucoup de subventions, afin de rénover ou déployer de nouvelles infrastructures à destination des habitants, car une ville sans travaux est une ville sans espoir. Certes la situation sociale est difficile, la crise frappe de nombreuses personnes, mais malgré tout Vieux-Condé poursuit son évolution.

Monsieur FIRRERA Mariano remercie les services de la Ville pour la transparence du budget et répond à Monsieur AGAH, qu'il est heureux que des travaux se déroulent sur la Ville et que des patrons fassent travailler leurs employés.

Monsieur MIXTE Alain explique que depuis quelques années Monsieur le Maire et les élus s'appliquent à ce que le personnel municipal demeure à un niveau permettant de ne pas alourdir la pression fiscale, ce personnel effectue un travail sérieux et de qualité alors que certaines carences perturbent le travail des services, aussi lorsque l'on entend le Président de la République dire que les collectivités territoriales de gauche embauchent du personnel à tour de bras, il semble que Vieux-Condé incarne une preuve tangible de la duplicité de cette affirmation.

Monsieur MONNIER Bruno répond à Monsieur AGAH qu'une ville sans grues et sans travaux soulève certes quelques inquiétudes mais une ville avec des grues partout est une ville ayant beaucoup de retard.

Monsieur AGAH Franck lui répond qu'il ne s'agit pas de retard mais d'une volonté nécessaire d'avancer, de créer et réaménager un espace collectif urbain.

Madame LEFEVRE Lydie exprime son mécontentement quant aux travaux de rénovation de la cité Taffin, une grande partie des maisons n'a pas été rénovée, des projets naissent, apportant l'espoir aux gens, mais tout demeure en suspens maintenant.

Monsieur le Maire rappelle que la cité Taffin est classée Cité Exceptionnelle par la Mission Bassin Minier, à ce titre, la Région a ciblé certaines cités et en ce sens a souhaité obtenir des études de rénovation de logements. La Ville s'est inscrit dans cette démarche, des études sociales ont été faites, les familles ont été contactées, des études urbaines se sont déroulées notamment au niveau des voiries et des études architecturales de modification de ces logements. Tout cela est entre les mains de la SOGINORPA maître d'ouvrage de cette

opération, il semblerait que la candidature du bassin minier à l'UNESCO soit acceptée cette année, des procédures vont donc se mettre en place notamment au niveau des cités classées, des politiques sont déjà annoncées de manière informelle et des subventions les accompagneront. La Ville est donc dans une position d'attente et se prépare à agir dès que la situation évoluera. Il est aisément compréhensible que les habitants dont le logement a subi une rénovation partielle et à moindre coût se sentent lésés, la Ville en partenariat avec la Région et la SOGINORPA œuvre à ce qu'une véritable réhabilitation qualitative de ces logements soit réalisée.

Monsieur AGAH Franck approuve Madame LEFEVRE, il est vrai que la cité Taffin rencontre quelques difficultés, cependant des démarches sont en cours, il faut espérer que certains groupuscules d'opposition agissent de manière raisonnable et n'incitent pas la population à rejeter en bloc les propositions de la Ville et des bailleurs quant à la réhabilitation de la cité.

### 2.3 Vote des taux des taxes municipales

Madame TRELCAT-CHOUAN Valérie souligne que les taux des taxes municipales restent cette année encore inchangés.

Monsieur MIXTE Alain rappelle que la majorité est parfois accusée de faire peser des impôts très lourds sur la population, la stagnation des taux prouve que cela est faux, l'unique augmentation est consécutive à l'augmentation des bases locatives décidée par l'Etat.

Monsieur MONNIER Bruno précise que les taux d'imposition à Vieux-Condé sont parmi les plus élevés de l'arrondissement.

Monsieur le Maire lui répond que les bases locatives ne sont pas les mêmes, 33% à Vieux-Condé n'équivalent pas à 33% à Valenciennes ; d'autre part, un certain nombre de familles Vieux-Condéennes n'est pas assujetti à la taxe d'habitation suivant la volonté de l'Etat, lequel devrait dédommager intégralement les communes mais limite en fait son remboursement à environ 20% des sommes normalement percevables ; comme à l'accoutumée l'Etat met en place des politiques dont il n'assure pas le financement, il en va de même lors des transferts de compétence aux communes et départements.

Monsieur MONNIER Bruno estime que l'argent des collectivités serait peut être plus utile à réduire la pression fiscale plutôt qu'à créer des hébergements d'artiste, notamment en cette période de crise. Les investissements prévus pour les années à venir ne vont peut être pas dans l'intérêt des populations les plus fragiles.

Monsieur le Maire répond qu'il attend le programme de Monsieur MONNIER pour les prochaines élections.

**Taxe d'habitation : 33,94 %**

⇒ Majorité

*2 abstentions : Monsieur FIRRERA Mariano, Madame BRAUCHLI Marie-Paule,  
4 votes contre : Monsieur MONNIER Bruno (procuration de Monsieur WIBAUT Dominique)  
Madame LEFEVRE Lydie (procuration de Madame PIQUE Ludivine)*

**Taxe foncière (bâti) : 39,38 %**

⇒ Majorité

*2 abstentions : Monsieur FIRRERA Mariano, Madame BRAUCHLI Marie-Paule,  
4 votes contre : Monsieur MONNIER Bruno (procuration de Monsieur WIBAUT Dominique)  
Madame LEFEVRE Lydie (procuration de Madame PIQUE Ludivine)*

**Taxe foncière (non bâti) : 124,33 %**

⇒ Majorité

*2 abstentions : Monsieur FIRRERA Mariano, Madame BRAUCHLI Marie-Paule,  
4 votes contre : Monsieur MONNIER Bruno (procuration de Monsieur WIBAUT Dominique)  
Madame LEFEVRE Lydie (procuration de Madame PIQUE Ludivine)*

**2.2** Demande de subvention pour la construction de 5 équipements dans le cadre du Programme National de Rénovation Urbaine

Monsieur le Maire précise que cette délibération concerne l'école maternelle et notamment la PMI intégrée dans l'ensemble architectural accueillant cet établissement scolaire. Le montant des travaux prévus pour la PMI est estimé à 173 840 € il s'agit de demander au Conseil Général de participer à ce financement à hauteur de 73 950 €

⇒ Unanimité

**2.3** Demande subvention Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une demande de subvention relative à l'aménagement de trottoirs pour les rues Kléber, Carnot-prolongée et Camélinat. Cette subvention peut être réclamée à l'Etat dans le cadre de la mise en accessibilité des trottoirs, son montant s'élève à 30% du montant global du projet (187 200,20 €), soit 56 160,06 €H.T..

⇒ Unanimité

**2.4** Participation financière à un séjour à Londres – Collège Josquin des Près

Monsieur MIXTE Alain explique que cette demande concerne 2 élèves Vieux-Condéens.

⇒ Unanimité

**2.5** Participation financière à un séjour au ski – Collège Jean Jaurès

Monsieur MIXTE Alain précise que ce séjour concerne une trentaine d'élèves Vieux-Condéens. Par ailleurs, il estime eu égard au nombre croissant de demandes de participation financière transmises a posteriori, qu'il convient d'alerter les directeurs d'établissements sur la nécessité de transmettre ces demandes avant la réalisation de l'action, la possibilité d'un refus du Trésor Public d'accepter le versement par la Ville de cette contribution étant envisageable dans le cas contraire.

⇒ Unanimité

## **2.6 Stage B.A.F.A. – remboursement en cas de défaut de stage d’application**

Monsieur MIXTE Alain rappelle que depuis quelques années la Ville organise des stages B.A.F.A., à titre gratuit pour les participants en situation de faiblesse économique ; en contrepartie, ces derniers s’engagent à assurer une quarantaine d’heures en moyenne au sein du Service Education Jeunesse; certains jeunes ont la possibilité d’aller au bout de leur contrat, d’autres pas. Cette délibération a pour objet de demander un remboursement du coût de la formation aux stagiaires n’ayant pas réalisé ces heures.

Monsieur MONNIER Bruno souhaiterait que la situation individuelle de chaque jeune soit prise en considération et étudiée soigneusement, certaines circonstances peuvent en effet les empêcher d’aller au terme de leur contrat.

Monsieur MIXTE Alain lui répond que ce sera bien entendu le cas.

⇒ Unanimité

## **3/ S.T. / Urbanisme**

### **3.1 Appel à projet Région 2012 « pour un Développement Urbain Social Durable »**

Monsieur AGAH Franck rappelle que depuis quelques années la Région accompagne de nombreux projets de rénovation urbaine, notamment par le biais de l’appel à projet « accompagnement des populations à l’innovation » désormais intitulé Fonds d’Initiative des Territoires ; celui-ci s’articule autour de 2 axes prioritaires, la Gestion Urbaine de Proximité et surtout la participation et la démarche auprès des habitants. Melthide FOUBET, chargée de mission G.U.P. ayant quitté ses fonctions fin décembre 2011, il convient de la remplacer et solliciter pour ce faire la participation de la Région, à hauteur de 50% du coût du recrutement. Il précise que Monsieur Antoine BOCQUILLON a d’ores et déjà été recruté au poste de chargé de mission G.U.P..

⇒ Unanimité

### **3.2 Prorogation de la Déclaration d’Utilité Publique pour le projet d’extension de la mairie**

Monsieur FIRRERA Mariano s’étonne du coût envisagé pour cette extension, fixé à 2 millions d’euros, à ce tarif là il serait envisageable de raser la mairie et en construire une nouvelle. Ce coût semble excessif concernant la réhabilitation de 2 maisons.

Monsieur le Maire lui répond qu’il s’agit de raser ces maisons et de reconstruire un local neuf ; cependant il rappelle qu’une autorisation de programme est modifiable, évolutive, le coût de 2 millions d’euros ne sera pas forcément atteint.

Madame BRAUCHLI Marie-Paule estime que le terme « rénovation » n’est peut être pas le plus approprié, « reconstruction » siérait davantage.

⇒ Unanimité

## **4/ Gestion des Ressources Humaines**

### **4.1 Transformation de poste de la filière sociale au 15/04/2012**

Madame LEQUIEN Arlette précise qu’il s’agit de la transformation d’un poste d’éducateur de jeunes enfants à temps complet en un poste d’assistant socio-éducatif principal à temps complet.

⇒ Unanimité

#### **4.2 Filière culturelle au 04/04/2012**

Madame LEQUIEN Arlette précise qu'il s'agit de la création d'un poste de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps non complet.

Monsieur MIXTE Alain souhaite obtenir des informations quant au remplacement de Monsieur LAUNOY.

Monsieur le Maire lui répond que différentes candidatures ont été étudiées, la personne semblant le mieux correspondre au poste est le Directeur de l'école de musique de Quiévrechain, Monsieur ALGAVE, domicilié rue Marcel Sembat à Vieux-Condé ; son entrée en fonction est prévue le 02 mai 2012.

⇒ Unanimité

#### **4.3 Recrutement d'animateurs saisonniers vacances d'avril 2012**

⇒ Unanimité

#### **4.4 Recrutement d'animateurs saisonniers vacances d'été 2012**

Monsieur MIXTE Alain précise que l'accueil en A.L.S.H. par le service Education Jeunesse se fait à destination des enfants de primaires et maternelles, le centre socioculturel accueillant quant à lui dans le même temps des adolescents de 13 à 17 ans.

⇒ Unanimité

### **5/ Education Jeunesse**

#### **5.1 Ateliers d'illustration à l'école Carnot**

Monsieur MIXTE Alain explique que dans le cadre des activités relatives aux classes de développement durable et participant au projet Mine d'Art en sentier, certaines écoles ont émis le souhait de pouvoir travailler avec des artistes, en ce sens l'école Carnot sollicite l'aide d'une illustratrice, Madame Odile SANTI qui assurera des séances de création pour un coût total de 1 084,60 €

⇒ Unanimité

#### **5.2 Convention Ville / association ASBL Emile & Cie**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le projet mine d'Art en sentier est porté par la Région dans le cadre du projet Mineurs du Monde, sous maîtrise d'ouvrage du Parc Naturel Régionale. La médiathèque de Vieux-Condé en partenariat avec le Conseil Général et le Parc Naturel Scarpe Escaut a souhaité dans ce cadre accueillir un auteur en résidence sur le territoire du Pays de Condé, lequel consécutivement à des rencontres avec les populations locales publiera un ouvrage sur la mémoire ouvrière. Cette initiative portée par la bibliothèque de Vieux-Condé a pour finalité un projet beaucoup plus vaste soutenu par le Conseil Général notamment par le biais d'une dotation de livres.

⇒ Unanimité

### **6/ Fêtes et Cérémonies**

#### **6.1 Contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle – Cie ZYGOMATIK**

Madame NAUMANN Josette précise aux membres de l'assemblée que ces points ont été étudiés lors de la dernière réunion de la commission des fêtes, le contrat étant parvenu en

Mairie, il convient maintenant de délibérer. Il s'agit d'ajouter à la tournée en or déjà réservée pour la fête de nuit 2012, la prestation de Monsieur Jeff KINO.

⇒ Unanimité

## 6.2 Défilé carnavalesque du 08 juillet 2012 – réservation d'une troupe

⇒ Unanimité

## 7/ Secrétariat Général

### 7.1 Création d'une commission « jumelage et relations internationales »

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit au travers de cette délibération de créer une commission extra-municipale destinée à développer les actions qui pourraient exister entre les villes jumelées, Bleicherode et Gizzeria en l'occurrence, libre aux élus d'envisager la possibilité d'ouvrir ce jumelage à d'autres villes ou nations. Les présidents des groupes constituant l'assemblée communale ont été contactés afin de définir leurs représentants, la commission pourra le cas échéant intégrer des personnes qualifiées, traducteurs ou autres.

⇒ Unanimité

### 7.2 Motion de soutien à l'association A.L.E.F.P.A.

Monsieur le Maire précise que cette motion a trait aux suppressions de postes dans l'Education Nationale particulièrement les postes RASED lesquels permettent de détecter précocement les élèves en difficulté et les aider à réintégrer dans les meilleures conditions un cursus scolaire normal. Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle qu'il existait un accueil périscolaire pour accompagner les enfants soit pour l'étude, ou des activités sportives ou culturelles, ou encore l'aide aux devoirs, mais ce dispositif d'Etat, mis en place depuis 2008 sur la Ville de Vieux-Condé, vient d'être mis à mal, le volume d'heures accordé aux écoles ayant été fortement revu à la baisse, ce qui n'est pas sans poser problème pour les familles Vieux-Condéennes, d'autant plus que cette nouvelle est tombée abruptement sans avis préalable.

Monsieur MIXTE Alain précise que le caractère brutal de cette décision n'a pas permis à la Ville d'anticiper, notamment au niveau budgétaire, les solutions nécessaires afin de pallier cette nouvelle déficience de l'Etat.

Monsieur MONNIER Bruno souhaite savoir si cette décision est irrémédiable ou susceptible de recours suite à une éventuelle forte mobilisation des parents d'élève et des élus.

Monsieur le Maire répond que ces politiques mises en œuvre en vue de casser un peu plus le service public et sous prétexte de crise réduire la dette publique s'inscrivent dans le cadre de la Réforme Générale des Politiques Publiques engagée par l'Etat, politique d'autant plus inquiétante lorsque le Président de la République estime que les collectivités territoriales au contraire de l'Etat, ne font pas leur part en matière d'économies et de coupes budgétaires.

⇒ Unanimité

## 8/ Divers

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*